



---

Bellerose, le 3 mars

Monsieur Jason Therrien  
Cariste  
1212, rue Laforêt  
Bellerose (Québec)  
H1H 1H1

**Objet : Suspension de trois jours sans salaire (lettre recommandée avec accusé de réception)**

Monsieur Therrien,

À plusieurs reprises, monsieur Serge Lupien, superviseur au quai de réception et d'expédition, vous a fait savoir qu'il n'approuvait pas votre conduite non sécuritaire. En effet, vous ne klaxonnez pas en traversant les portes aux intersections pour aviser les piétons et les autres véhicules de votre arrivée.

Or, le 17 février dernier, vous avez reçu une directive selon laquelle vous deviez indiquer clairement votre arrivée dans les zones où d'autres travailleurs et véhicules se trouvent, et ce, afin d'assurer la sécurité des autres travailleurs qui circulent dans ces espaces.

Ne constatant aucun changement dans votre attitude, je me vois dans l'obligation, par cette lettre, de vous suspendre pour trois jours, sans salaire. La suspension prendra effet les 8, 9 et 10 mars prochains.

J'espère que cette démarche engendrera des changements dans votre comportement et votre travail. Dans le cas contraire, je serai dans l'obligation de prendre des mesures plus sévères à votre encontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Therrien, mes respectueuses salutations.

*Frédéric Cantin*

Directeur des ressources humaines  
La chaude baguette  
567, rue des Marguerites  
Bellerose (Québec)